



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : 22 mars 2021

Date d'affichage : 22 mars 2021

SEANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Michel GAUME
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Françoise MECHIN-VERDIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-44 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR 2021 (CFE, TFNB, TFB)

Rapporteur : Luc CHAPUT

La communauté de communes Plaine Limagne est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (FPU), percevant les contributions économiques territoriales et les taxes ménages.

Les taux, les montants des bases définitives et les produits correspondants 2020 étaient les suivants :

Impôt direct	Plaine Limagne 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Bases d'imposition définitives 2020	Produit correspondant 2020
TH	9,97 %	18 359 904 €	18 811 940 €	1 875 550 €
TFB	0,225 %	15 108 766 €	15 536 063 €	34 956 €
TFNB	4,07 %	1 488 600 €	1 507 001 €	61 335 €
CFE	24,57 %	3 112 331 €	3 219 945 €	791 140 €
TOTAL				2 762 981 €

Pour rappel, afin de réduire le montant de l'impôt auprès des contribuables économiques, la loi de finances 2021 met en œuvre trois mesures majeures :

1. La réduction de la part de CVAE affectée aux Régions permettant ainsi une réduction des taux appliqués dans le barème de calcul de la CVAE,
2. La réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la Taxe sur le foncier Bâti (TFPB),
3. L'abaissement du plafonnement de la CET de 3 % à 2 % afin d'éviter tout effet d'éviction.

Ces deux dernières impactent donc les recettes prévisionnelles de fiscalité directe locale de la communauté de communes.

De plus, à ces mesures s'ajoutent la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales compensée par l'État par le versement d'une fraction de la TVA. De ce fait, il n'est pas nécessaire de voter le taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) car sa valeur reste figée jusqu'en 2023.

Compte tenu de ces éléments, les taux, les montants des bases prévisionnelles et les produits correspondants 2021 sont les suivants :

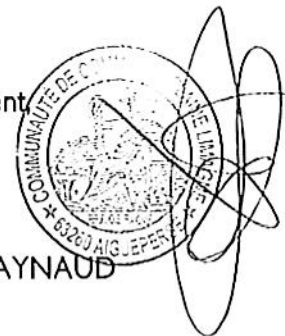
Impôt direct	Plaine Limagne 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit prévisionnel 2021
THRS	9,97 %	1 366 661 €	136 256 €
TFB	0,225 %	15 346 000 €	34 529 €
TFNB	4,07 %	1 510 000 €	61 457 €
CFE	24,57 %	2 634 527 €	647 303 €
TOTAL			879 545 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de ne pas augmenter les taux pour 2021 :

- de fixer le taux de TFB à 0,225 %,
- de fixer le taux de TFNB à 4,07 %,
- de fixer le taux de CFE à 24,57 %,

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Le Président



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/04/2021

Le Président,

